ALPES MARITIMES - BEAUSOLEIL - Immeuble "Villa Juturne"

En 1904, la commune de Beausoleil fut créée par détachement de deux hameaux de la commune de la Turbie contiguës à la principauté de Monaco. Dès les années 1860, les nombreux chantiers monégasques y avait attiré une population ouvrière pour laquelle avait été bâtie à la hâte une "cité-dortoir". Leur nouveau statut permit à ces quartiers de se muer peu à peu en une agréable ville de villégiature, promue au rang de station climatique en 1921.

En 1913, Patrizio Rogolini (1863- 1943) décidait d'y faire construire un immeuble de rapport dans lequel il réservait le rez-de-chaussée pour sa famille. Ce peintre- décorateur d'origine lombarde avait émigré à Menton vers 1875. Formé au bâtiment dans la tradition familiale, ses aptitudes et son goût pour l'art l'orientèrent vers une carrière de peintre et stucateur. Il s'illustra dans la restauration de décors peints d'églises baroques locales et dans la création de décors comme celui de l'ancien Sporting de Monte Carlo. L'immeuble Juturne, du nom de la nymphe dont il avait baptisé sa fille, est sa principale oeuvre conservée.







L'immeuble répond à un programme novateur pour l'époque qui concilie habitation familiale et immeuble de rapport destiné aux hivernants : sur un soubassement de deux étages, l'appartement familial du rez-de-chaussée ouvre à l'arrière sur un petit jardin en terrasse d'où l'on embrasse le panorama monégasque ; au-dessus, les cinq étages comprennent chacun quatre appartements de plan identique répartis autour du noyau de la cage d'escalier.

Deux campagnes de décor furent consacrées aux façades et aux parties communes autour de 1917-1920, aux appartements en 1928. Si dans les étages les décors relèvent d'une peinture ornementale à la mode du temps, des motifs floraux stylisés limités aux plafonds et à quelques frises, l'appartement du rez-de-chaussée et les parties communes se caractérisent par un décor peint couvrant, complété de riches plafonds en staff dans certaines pièces. Les répertoires les plus divers s'y côtoient, des styles historicistes au courant symboliste et à l'art ornemental des années 1920. Dans ce grand ensemble éclectique, le peintre ne s'est pas interdit de reproduire ou réinterpréter quelques oeuvres de grands maîtres italiens qu'il affectionnait particulièrement.







L'immeuble dit Villa Juturne est inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 26 février 2018 en ce qui concerne :

- les façades et toitures
- l'ensemble des parties communes (vestibule d'entrée, cage d'escalier et dégagements attenants aux différents niveaux)
- en totalité, l'appartement sud du rez-de-chaussée dans son périmètre d'origine
- l'appartement ayant conservé son décor au troisième étage.